

Reçu en Préfecture le **14/04/23**
Affiché le : **14/04/23**
N° 085-248500589-20230413-118223-DE-1-1

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU 13 AVRIL 2023

Sous la présidence de Monsieur Luc Bouard, Président

Présents : 40

Monsieur Luc Bouard, Monsieur Yannick David, Monsieur Laurent Favreau, Madame Anne Aubin-Sicard, Monsieur Jacky Godard, Madame Alexandra Gaboriau, Monsieur David Bély, Monsieur Manuel Guibert, Madame Françoise Raynaud, Madame Sophie Montalétang, Monsieur Christophe Hermouet, Madame Annabelle Pillenière, Monsieur Pierre Lefebvre, Monsieur François Gilet, Madame Angie Leboeuf, Monsieur Maximilien Schnel, Monsieur Patrick Durand, Monsieur Malik Abdallah, Madame Michelle Grellier, Monsieur Patrice Gaborit, Madame Isabelle Camand, Madame Christine Rambaud-Bossard, Madame Cécile Dreure, Madame Christine Rampillon, Madame Marie-Claude Moreau, Madame Gisèle Seweryn, Monsieur Pascal Thibault, Madame Laurence Beaupeu, Monsieur Bernard Quenault, Madame Nathalie Gosselin, Madame Frédérique Pépin, Monsieur Jacques Besseau, Madame Patricia Lejeune, Monsieur Philippe Porté, Madame Dominique Boisseau-Rapiteau, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Hélyary, Madame Angélique Pasquereau.

Absents donnant pouvoir : 4

M. Thierry Ganachaud à Mme Alexandra Gaboriau, M. Sébastien Allain à M. Maximilien Schnel, M. Guy Batiot à Mme Martine Chantecaille, Mme Joëlle Delamure à M. Laurent Favreau.

Absent : Madame Sylvie Durand.

Secrétaire de séance : Madame Françoise Raynaud

Adopté à l'unanimité

39 voix pour

5 abstention(s) : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Hélyary.

1	FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS ET AUTRES MEMBRES DU BUREAU
----------	--

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

EXPOSE DES MOTIFS

L'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales prévoit que « le Bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres ».

En raison de la vacance constatée des postes de 5^{ème} et 9^{ème} Vice-Présidents, il convient de procéder au

remplacement des élus.

Préalablement, il importe de fixer le nombre de membres siégeant au Bureau.

Lors de sa séance du 7 juillet 2020, le Conseil communautaire a fixé la composition du Bureau comme suit :

- 13 Vice-Présidents
- 7 autres membres

Il est proposé au Conseil de maintenir cette répartition en termes de nombre d'élus siégeant au Bureau de La Roche-sur-Yon Agglomération.

DELIBERATION

Avis favorable de la commission administration Générale - Finances - Ressources Humaines .

Avis favorable du Bureau le

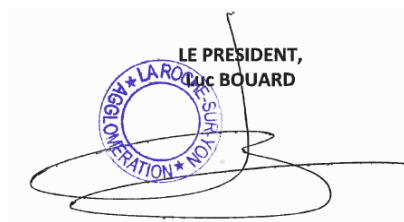
Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération n°2 du Conseil communautaire du 7 juillet 2020 relative à la fixation du nombre de Vice-Présidents et des autres membres du Bureau,

1. **CONFIRME** la délibération n°2 du Conseil communautaire du 7 juillet 2020 relative à la fixation du nombre de Vice-Présidents et des autres membres du Bureau ;
2. **MAINTIENT** la composition du Bureau de La Roche-sur-Yon Agglomération conformément à la délibération n°2 du Conseil communautaire du 7 juillet 2020 à savoir :
 - 13 Vice-Présidents
 - 7 autres membres du Bureau.

POUR EXTRAIT CONFORME



LE PRESIDENT,
Luc BOUARD

Reçu en Préfecture le **14/04/23**
Affiché le : **14/04/23**
N° 085-248500589-20230413-118407-DE-1-1

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU 13 AVRIL 2023

Sous la présidence de Monsieur Luc Bouard, Président

Présents : 40

Monsieur Luc Bouard, Monsieur Yannick David, Monsieur Laurent Favreau, Madame Anne Aubin-Sicard, Monsieur Jacky Godard, Madame Alexandra Gaboriau, Monsieur David Bély, Monsieur Manuel Guibert, Madame Françoise Raynaud, Madame Sophie Montalétang, Monsieur Christophe Hermouet, Madame Annabelle Pillenière, Monsieur Pierre Lefebvre, Monsieur François Gilet, Madame Angie Leboeuf, Monsieur Maximilien Schnel, Monsieur Patrick Durand, Monsieur Malik Abdallah, Madame Michelle Grellier, Monsieur Patrice Gaborit, Madame Isabelle Camand, Madame Christine Rambaud-Bossard, Madame Cécile Dreure, Madame Christine Rampillon, Madame Marie-Claude Moreau, Madame Gisèle Seweryn, Monsieur Pascal Thibault, Madame Laurence Beaupeu, Monsieur Bernard Quenault, Madame Nathalie Gosselin, Madame Frédérique Pépin, Monsieur Jacques Besseau, Madame Patricia Lejeune, Monsieur Philippe Porté, Madame Dominique Boisseau-Rapiteau, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Hélary, Madame Angélique Pasquereau.

Absents donnant pouvoir : 4

M. Thierry Ganachaud à Mme Alexandra Gaboriau, M. Sébastien Allain à M. Maximilien Schnel, M. Guy Batiot à Mme Martine Chantecaille, Mme Joëlle Delamure à M. Laurent Favreau.

Absent : Madame Sylvie Durand.

Secrétaire de séance : Madame Françoise Raynaud

2

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

EXPOSE DES MOTIFS

Il est procédé à l'élection des Vice-Présidents.

Il est rappelé que l'élection des Vice-Présidents doit avoir lieu au scrutin secret, uninominal, à la majorité absolue des suffrages exprimés au 1^{er} et 2^{ème} tour, à la majorité relative si un 3^{ème} tour est nécessaire.

Il est procédé aux opérations de vote après appel à candidatures.

DELIBERATION

Avis favorable de la commission administration Générale - Finances - Ressources Humaines .

Avis favorable du Bureau le

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1, L. 5211-2, L. 5211-10, L. 2121-21, L. 2122-7 et L. 2122-15,

Vu la démission de Bernadette BARRÉ-IDIER de ses fonctions de Maire de la commune du Tablier,

Vu les résultats de l'élection municipale partielle complémentaire du Tablier,

Vu les résultats de l'élection municipale partielle intégrale d'Aubigny-Les Clouzeaux,

Vu la démission de Malik ABDALLAH de ses fonctions de douzième Vice-Président de La Roche-sur-Yon Agglomération,

Considérant que les postes de 5^{ème}, 9^{ème} et 12^{ème} Vice-Présidents sont devenus vacants,

Considérant qu'en application des dispositions précitées les Vice-Présidents occupent désormais le rang immédiatement supérieur, et qu'il convient donc de procéder aux élections des 11^{ème}, 12^{ème} et 13^{ème} Vice-Présidents,

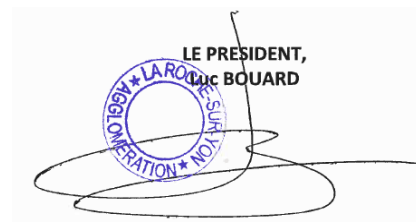
Vu le procès-verbal de l'élection annexé à la présente délibération,

Vu les résultats du scrutin,

- **PROCLAME** élus :

- **11^{ème} Vice-Président - Monsieur Christophe HERMOUET par 32 voix**
- **12^{ème} Vice-Présidente – Madame Annabelle PILLENIÈRE par 35 voix**

POUR EXTRAIT CONFORME



LE PRÉSIDENT,
Luc BOUARD

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le Affiché le 14/04/2023
ID : 085-248500589-20230413-PVELECTIONVP-AU

DÉPARTEMENT

de la Vendée

ARRONDISSEMENT

La Roche-sur-Yon.

Effectif légal du conseil

45

Nombre de conseillers en exercice

45

ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION
INTERCOMMUNALE :

LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois d'avril à dix-huit heures minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil de LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION.

Étaient présents ou représentés les conseillers titulaires suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

Michelle GRELLIER	Pascal THIBAUT	Sophie MONTALÉTANG
Patrice GABORIT	Thierry GANACHAUD	Patrick DURAND
Isabelle CAMAND	Christophe HERMOUET	Jacques BESSEAU
Angélique PASQUEREAU	Laurence BEAUPEU	Patricia LEJEUNE
Yannick DAVID	Luc BOUARD	Philippe PORTÉ
Christine RAMBAUD-BOSSARD	Anne AUBIN-SICARD	Dominique BOISSEAU-RAPITEAU
François GILET	Malik ABDALLAH	Guy BATIOU
Cécile DREURE		Martine CHANTECAILLE
David BÉLY	Bernard QUENAU	Stéphane IBARRA
Christine RAMPILLON	Nathalie GOSSELIN	Florence LEMAIRE
Marie-Claude MOREAU	Sébastien ALLAIN	Nicolas HÉLARY
Manuel GUIBERT	Frédérique PÉPIN	Annabelle PILLENIÈRE
Angie LEBOEUF	Maximilien SCHNEL	Alexandra GABORIAU
Jacky GODARD	Françoise RAYNAUD	Laurent FAVREAU
Gisèle SEWERYN	Pierre LEFESVRE	Joëlle DELAMURE

Absent(s) :

Sylvie DURAND

1. Installation des conseillers¹

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Luc BOUARD, qui a déclaré les membres du conseil cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Madame Françoise RAYNAUD a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil (art. L. 2121-15 du CGCT).

¹ Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du Président et des membres du Bureau a lieu en cours de mandature.



2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré conseillers présents et représentés et a constaté que la condition de quorum est remplie².

Il a ensuite invité le conseil à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil a désigné deux assesseurs au moins :

.....

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par l'EPCI. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller la déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 65 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les seconds avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin Élection du PRÉSIDENT

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de bulletins blancs
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés (b - (c+d))
- f. Majorité absolue³

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

² Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum (article L.2121-17 CGCT applicable aux EPCI et syndicats).
³ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.



2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin⁴

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....
- c. Nombre de bulletins blancs.....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)].....
- f. Majorité absolue⁵.....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....
- c. Nombre de bulletins blancs.....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)].....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

2.7. Proclamation de l'élection du président

Monsieur..... a été proclamé(e) président et a été immédiatement installé(e).

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de Monsieur Luc BOUARD élu président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Si, en application de cette dernière règle, le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut être porté à quatre. L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des 20 %, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Après avoir déterminé par délibération⁷ le nombre de postes de vice-présidents (et éventuellement des autres membres du bureau), le président a ensuite invité le conseil à procéder à l'élection de chacun des membres du bureau, au scrutin uninominal à la majorité absolue.

⁴ Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁵ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

⁶ Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁷ La détermination des vice-présidents doit faire l'objet d'une délibération spécifique à adresser à la préfecture ou sous préfecture pour contrôle de légalité.



3.1. Election du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de bulletins blancs
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)]
- f. Majorité absolue⁸

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin⁹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de bulletins blancs
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)]
- f. Majorité absolue¹⁰

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin¹¹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de bulletins blancs
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

⁸ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

⁹ Ne pas remplir les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁰ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

¹¹ Ne pas remplir le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier vice-président

M. _____ a été proclamé(e) premier vice-président et immédiatement installé(e).

3.2. Election du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de bulletins blancs
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)]
- f. Majorité absolue ¹²

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹³

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de bulletins blancs
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)]
- f. Majorité absolue ¹⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de bulletins blancs
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

¹² La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.
¹³ Ne pas remplir les 3.2.2 et 3.2.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
¹⁴ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.
¹⁵ Ne pas remplir le 3.2.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

M..... a été proclamé(e) deuxième vice-président et immédiatement installé(e).

3.3. Élection du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de bulletins blancs
- d. Nombre de suffrages déclarés nuis par le bureau (art. L. 86 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)]
- f. Majorité absolue¹⁶

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin¹⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de bulletins blancs
- d. Nombre de suffrages déclarés nuis par le bureau (art. L. 86 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)]
- f. Majorité absolue¹⁸

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin¹⁹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de bulletins blancs
- d. Nombre de suffrages déclarés nuis par le bureau (art. L. 86 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

¹⁶ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.
¹⁷ Ne pas remplir les 3.3.2 et 3.3.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
¹⁸ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.
¹⁹ Ne pas remplir le 3.3.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

M..... a été proclamé(e) troisième vice-président et immédiatement installé(e).

3.4. Election du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....
- c. Nombre de bulletins blancs.....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)].....
- f. Majorité absolue ²⁰.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²¹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....
- c. Nombre de bulletins blancs.....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)].....
- f. Majorité absolue ²².....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.4.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²³

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....
- c. Nombre de bulletins blancs.....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

²⁰ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

²¹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

²² La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

²³ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.



3.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

M. _____ a été proclamé(e) quatrième vice-président et immédiatement installé(e).

3.5. Élection du cinquième vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de bulletins blancs
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)]
- f. Majorité absolue ²⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.5.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de bulletins blancs
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)]
- f. Majorité absolue ²⁶

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.5.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de bulletins blancs
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

²⁴ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

²⁵ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

²⁶ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

²⁷ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.5.4. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

M. a été proclamé(e) cinquième vice-président et immédiatement installé(e).

3.6. Élection du sixième vice-président

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de bulletins blancs
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)]
- f. Majorité absolue ²⁸

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.6.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²⁹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de bulletins blancs
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)]
- f. Majorité absolue ³⁰

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.6.3. Résultats du troisième tour de scrutin ³¹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de bulletins blancs
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

²⁸ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

²⁹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

³⁰ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

³¹ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.6.4. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

M..... a été proclamé(e) sixième vice-président et immédiatement installé(e).

3.7. Élection du septième vice-président

3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....
- c. Nombre de bulletins blancs.....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)].....
- f. Majorité absolue ³².....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.7.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ³³

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....
- c. Nombre de bulletins blancs.....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)].....
- f. Majorité absolue ³⁴.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.7.3. Résultats du troisième tour de scrutin ³⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....
- c. Nombre de bulletins blancs.....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

³² La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

³³ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

³⁴ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

³⁵ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.



3.7.4. Proclamation de l'élection du septième vice-président

M. _____ a été proclamé(e) septième vice-président et immédiatement installé(e).

3.8. Election du huitième vice-président

3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....
- c. Nombre de bulletins blancs.....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)].....
- f. Majorité absolue.³⁶.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.8.2. Résultats du deuxième tour de scrutin.³⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....
- c. Nombre de bulletins blancs.....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)].....
- f. Majorité absolue.³⁸.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.8.3. Résultats du troisième tour de scrutin.³⁹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....
- c. Nombre de bulletins blancs.....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

³⁶ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.
³⁷ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
³⁸ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.
³⁹ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.



3.0.4. Proclamation de l'élection du huitième vice-président

M..... a été proclamé(e) huitième vice-président et immédiatement installé(e).

3.0. Election du neuvième vice-président

3.0.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....
- c. Nombre de bulletins blancs.....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)].....
- f. Majorité absolue ⁴⁰.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.0.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁴¹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....
- c. Nombre de bulletins blancs.....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)].....
- f. Majorité absolue ⁴².....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.0.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁴³

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....
- c. Nombre de bulletins blancs.....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.0.4. Proclamation de l'élection du neuvième vice-président

⁴⁰ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

⁴¹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁴² La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

⁴³ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.



M a été proclamé(e)
installé(e).

3.10. Élection du dixième vice-président

3.10.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de bulletins blancs
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)]
- f. Majorité absolue ⁴⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.10.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁴⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de bulletins blancs
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)]
- f. Majorité absolue ⁴⁶

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.10.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁴⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de bulletins blancs
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

⁴⁴ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

⁴⁵ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁴⁶ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

⁴⁷ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.



3.10.4. Proclamation de l'élection du dixième vice-président

M. CHRISTOPHE HERMOUET a été proclamé(e) dixième vice-président et immédiatement installé(e).

3.11. Élection du onzième vice-président

3.11.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 44
- c. Nombre de bulletins blancs 11
- d. Nombre de suffrages déclarés nuis par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] 32
- f. Majorité absolue ⁴⁸ 17

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CHRISTOPHE HERMOUET	32 voix	Trente-deux voix
.....
.....
.....

3.11.2. Résultats du deuxième tour de scrutin⁴⁹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de bulletins blancs
- d. Nombre de suffrages déclarés nuis par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)]
- f. Majorité absolue ⁵⁰

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.11.3. Résultats du troisième tour de scrutin⁵¹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de bulletins blancs
- d. Nombre de suffrages déclarés nuis par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

⁴⁸ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.
⁴⁹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
⁵⁰ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.
⁵¹ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.11.4. Proclamation de l'élection du onzième vice-président

Monsieur CHRISTOPHE HERMOUET a été proclamé(e) onzième Vice-Président et immédiatement installé.

3.12. Election du douzième Vice-Président

3.12.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 44
- c. Nombre de bulletins blancs 7
- d. Nombre de suffrages déclarés nuis par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)]..... 35
- f. Majorité absolue ⁵² 18

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Annabelle PILLENIÈRE	35 voix	Trente-cinq voix
.....
.....
.....

3.12.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵³

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de bulletins blancs
- d. Nombre de suffrages déclarés nuis par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)].....
- f. Majorité absolue ⁵⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.12.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁵⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de bulletins blancs
- d. Nombre de suffrages déclarés nuis par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.12.4. Proclamation de l'élection du douzième vice-président

⁵² La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.
⁵³ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
⁵⁴ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.
⁵⁵ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Madame Annabelle PILLENIÈRE a été proclamée douzième Vice-Président et immédiatement in

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
 Reçu en préfecture le 14/04/2023
 Publié le
 ID : 085-248500589-20230413-PVELECTIONVP-AU

SLOW

3.13. Élection du treizième vice-président

3.13.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....
- c. Nombre de bulletins blancs.....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)].....
- f. Majorité absolue ⁵⁶.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.13.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....
- c. Nombre de bulletins blancs.....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)].....
- f. Majorité absolue ⁵⁸.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.13.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁵⁹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....
- c. Nombre de bulletins blancs.....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.13.4. Proclamation de l'élection du treizième vice-président

⁵⁶ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.
⁵⁷ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
⁵⁸ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.
⁵⁹ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

a été proclamé(e) treizième vice-président et immédiatement installé(e).

3.14. Élection du quatorzième vice-président

3.14.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de bulletins blancs
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés (b - (c+d))
- f. Majorité absolue ⁶⁰

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.14.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶¹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de bulletins blancs
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés (b - (c+d))
- f. Majorité absolue ⁶²

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.14.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁶³

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de bulletins blancs
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés (b - (c+d))

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.14.4. Proclamation de l'élection du quatorzième vice-président

⁶⁰ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.
⁶¹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
⁶² La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.
⁶³ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

M a été proclamé(e)

3.15. Élection du quinzième vice-président

3.15.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de bulletins blancs
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)]
- f. Majorité absolue ⁶⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.15.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de bulletins blancs
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)]
- f. Majorité absolue ⁶⁶

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.15.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁶⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de bulletins blancs
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.15.4. Proclamation de l'élection du quinzième vice-président

⁶⁴ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.
⁶⁵ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
⁶⁶ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.
⁶⁷ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

a été proclamé(e) treizième vice-président et immédiatement installé(e).

3.14. Élection du quatorzième vice-président

3.14.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de bulletins blancs
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)].....
- f. Majorité absolue ⁶⁰.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.14.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶¹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de bulletins blancs
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)].....
- f. Majorité absolue ⁶².....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.14.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁶³

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de bulletins blancs
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.14.4. Proclamation de l'élection du quatorzième vice-président

⁶⁰ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

⁶¹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁶² La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

⁶³ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

M..... a été proclamé(e) quatorzième vice-président et immédiatement installé(e).

3.15. Élection du quinzième vice-président

3.15.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....
- c. Nombre de bulletins blancs.....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)].....
- f. Majorité absolue⁶⁴.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.15.2. Résultats du deuxième tour de scrutin⁶⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....
- c. Nombre de bulletins blancs.....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)].....
- f. Majorité absolue⁶⁶.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.15.3. Résultats du troisième tour de scrutin⁶⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....
- c. Nombre de bulletins blancs.....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.15.4. Proclamation de l'élection du quinzième vice-président

⁶⁴ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.
⁶⁵ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
⁶⁶ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.
⁶⁷ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

M a été proclamé(e) quinzième vice-président et immédiatement installé(e).

4. Élection des membres du bureau

4.1. Élection du premier membre du bureau

4.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de bulletins blancs
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)]
- f. Majorité absolue ⁶⁸

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶⁹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de bulletins blancs
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)]
- f. Majorité absolue ⁷⁰

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁷¹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de bulletins blancs
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)]

⁶⁸ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

⁶⁹ Ne pas remplir les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁷⁰ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

⁷¹ Ne pas remplir le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4.1.4. Proclamation de l'élection du premier membre

M..... a été proclamé(e) premier membre du bureau et immédiatement installé(e).

4.2. Élection du deuxième membre du bureau

4.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....
- c. Nombre de bulletins blancs.....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)].....
- f. Majorité absolue ⁷².....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁷³

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....
- c. Nombre de bulletins blancs.....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)].....
- f. Majorité absolue ⁷⁴.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁷⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....
- c. Nombre de bulletins blancs.....

⁷² La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

⁷³ Ne pas remplir les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁷⁴ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

⁷⁵ Ne pas remplir le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

4.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième membre

M..... a été proclamé(e) deuxième membre du bureau et immédiatement installé(e).

4.3. Élection du troisième membre du bureau

4.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....
- c. Nombre de bulletins blancs.....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)].....
- f. Majorité absolue ⁷⁶.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

4.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁷⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....
- c. Nombre de bulletins blancs.....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)].....
- f. Majorité absolue ⁷⁸.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

4.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁷⁹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....

⁷⁶ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

⁷⁷ Ne pas remplir les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁷⁸ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

⁷⁹ Ne pas remplir le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de bulletins blancs
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

4.3.4. Proclamation de l'élection du troisième membre

M a été proclamé(e) troisième membre du bureau et immédiatement installé(e).

4.4. Election du quatrième membre du bureau

4.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de bulletins blancs
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)]
- f. Majorité absolue ⁸⁰

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

4.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁸¹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de bulletins blancs
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)]
- f. Majorité absolue ⁸²

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....

⁸⁰ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

⁸¹ Ne pas remplir les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁸² La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

.....
.....
.....
.....

4.4.3. Résultats du troisième tour de scrutin⁸³

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....
- c. Nombre de bulletins blancs.....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

4.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième membre

M a été proclamé(e) quatrième membre du bureau et immédiatement installé(e).

4.5. Élection du cinquième membre du bureau

4.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....
- c. Nombre de bulletins blancs.....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)].....
- f. Majorité absolue⁸⁴.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

4.5.2. Résultats du deuxième tour de scrutin⁸⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....
- c. Nombre de bulletins blancs.....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)].....
- f. Majorité absolue⁸⁶.....

⁸³ Ne pas remplir le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.
⁸⁴ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.
⁸⁵ Ne pas remplir les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
⁸⁶ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

4.5.3. Résultats du troisième tour de scrutin⁸⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de bulletins blancs
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

4.5.4. Proclamation de l'élection du cinquième membre

M..... a été proclamé(e) cinquième membre du bureau et immédiatement installé(e).

4.6. Élection du sixième membre du bureau

4.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de bulletins blancs
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)].....
- f. Majorité absolue⁸⁸.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

4.6.2. Résultats du deuxième tour de scrutin⁸⁹

⁸⁷ Ne pas remplir le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.
⁸⁸ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.
⁸⁹ Ne pas remplir les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de bulletins blancs
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)].....
- f. Majorité absolue⁹⁰.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

4.6.3. Résultats du troisième tour de scrutin⁹¹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de bulletins blancs
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

4.6.4. Proclamation de l'élection du sixième membre

Monsieur a été proclamé(e) sixième membre du bureau et immédiatement installé(e).

4.7. Élection du septième membre du bureau

4.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de bulletins blancs
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)].....
- f. Majorité absolue⁹².....

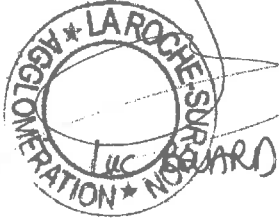
INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

⁹⁰ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.
⁹¹ Ne pas remplir le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.
⁹² La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

6. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le13 avril 2023....., à18.....heures.....25.....minutes, en double exemplaire
97 a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant), le conseiller le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le président (ou son remplaçant),



Le conseiller le plus âgé,

D. BOISSEAU-RAPITEAU

Le secrétaire,

A. AUBIN-SICARD

Les assesseurs,

D. BELY

L. FAUREAU

97 Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de l'EPCI ou du syndicat avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

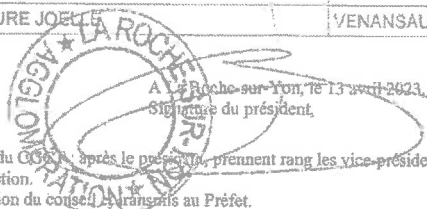
Publié le **Affiché le 14/04/2023**

ID : 085-248600589-20230413-TABLCOMPCA-AU

DÉPARTEMENT
de la VendéeARRONDISSEMENT
LA ROCHE-SUR-YON.Effectif légal du conseil
45Nombre de conseillers en exercice
45ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOP. INTERCOMMUNALE :
LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION**TABLEAU DE COMPOSITION DU CONSEIL**
(Président, Vice-présidents, membres du bureau et autres conseillers)

Fonction	Qualité (M. ou Mme)	Nom et Prénom	Conseillers de la commune ou de l'EPCI de :	Autre mandat électif ¹ :
Président	Monsieur	BOUARD LUC	LA ROCHE-SUR-YON	MAIRE
Premier Vice-président	Monsieur	DAVID YANNICK	LA CHAIZE-LE-VICOMTE	MAIRE
Deuxième Vice-président	Monsieur	FAYREAU LAURENT	VENANSAULT	MAIRE
Troisième Vice-présidente	Monsieur	AUBIN-SICARD ANNE	LA ROCHE-SUR-YON	CONSEILLÈRE MUNICIPALE
Quatrième Vice-président	Monsieur	GODARD JACKY	MOUILLERON-LE-CAPTIF	MAIRE
Cinquième Vice-président	Monsieur	GANACHAUD THIERRY	NESMY	MAIRE
Sixième Vice-présidente	Madame	GABORIAU ALEXANDRA	THORIGNY	MAIRE
Septième Vice-président	Monsieur	BÉLY DAVID	LA FERRIÈRE	MAIRE
Huitième Vice-président	Monsieur	GUIBERT MANUEL	FOUGÉRE	MAIRE
Neuvième Vice-présidente	Madame	RAYNAUD FRANÇOISE	LA ROCHE-SUR-YON	CONSEILLÈRE MUNICIPALE
Dixième Vice-présidente	Madame	MONTALÉTANG SOPHIE	LA ROCHE-SUR-YON	CONSEILLÈRE MUNICIPALE
Onzième Vice-présidente	Monsieur	HERMOUET CHRISTOPHE	RIVES DE L'YON	MAIRE
Douzième Vice-présidente	Madame	PILLENIERE ANNABELLE	LE TABLIER	MAIRE
Treizième Vice-président				
Premier membre du Bureau				
Deuxième membre du Bureau	Monsieur	GILET FRANÇOIS	DOMPIERRE-SUR-YON	MAIRE
Troisième membre du Bureau	Madame	LEBOEUF ANGIE	LANDERONDE	MAIRE
Quatrième membre du Bureau	Madame	DURAND SYLVIE	LA ROCHE-SUR-YON	CONSEILLÈRE MUNICIPALE
Cinquième membre du Bureau				
Sixième membre du Bureau	Monsieur	SCHNEL MAXIMILIEN	LA ROCHE-SUR-YON	CONSEILLER MUNICIPAL
Septième membre du Bureau	Monsieur	DURAND PATRICK	LA ROCHE-SUR-YON	CONSEILLER MUNICIPAL
Conseiller communautaire	Monsieur	ABDHALLAH MALIK	LA ROCHE-SUR-YON	CONSEILLER MUNICIPAL
Conseiller communautaire	Madame	GRELLIER MICHELLE	AUBIGNY-LES-CLOUZEUX	MAIRE
Conseiller Communautaire	Monsieur	GABORIT PATRICE	AUBIGNY-LES-CLOUZEUX	CONSEILLER MUNICIPAL
Conseillère Communautaire	Madame	CAMAND ISABELLE	AUBIGNY-LES-CLOUZEUX	CONSEILLÈRE MUNICIPALE
Conseillère Communautaire	Madame	PASQUEREAU ANGELIQUE	AUBIGNY-LES-CLOUZEUX	CONSEILLÈRE MUNICIPALE
Conseillère Communautaire	Madame	RAMBAUD-BOSSARD CHRISTINE	LA CHAIZE-LE-VICOMTE	CONSEILLÈRE MUNICIPALE
Conseillère Communautaire	Madame	DREURE CÉCILE	DOMPIERRE-SUR-YON	CONSEILLÈRE MUNICIPALE
Conseillère Communautaire	Madame	RAMPILLON CHRISTINE	LA FERRIÈRE	CONSEILLÈRE MUNICIPALE
Conseillère Communautaire	Madame	MOREAU MARIE-CLAUDE	LA FERRIÈRE	CONSEILLÈRE MUNICIPALE
Conseillère Communautaire	Madame	SEWERYN GISELE	MOUILLERON-LE-CAPTIF	CONSEILLÈRE MUNICIPALE
Conseiller Communautaire	Monsieur	THIBAUT PASCAL	MOUILLERON-LE-CAPTIF	CONSEILLER MUNICIPAL
Conseillère Communautaire	Madame	BEAUPEU LAURENCE	RIVES DE L'YON	CONSEILLÈRE MUNICIPALE
Conseiller Communautaire	Monsieur	ALLAIN SÉBASTIEN	LA ROCHE-SUR-YON	CONSEILLER MUNICIPAL
Conseiller Communautaire	Monsieur	QUENAULT BERNARD	LA ROCHE-SUR-YON	CONSEILLER MUNICIPAL
Conseillère Communautaire	Madame	GOSSELIN NATHALIE	LA ROCHE-SUR-YON	CONSEILLÈRE MUNICIPALE
Conseillère Communautaire	Madame	PÉPIN FRÉDÉRIQUE	LA ROCHE-SUR-YON	CONSEILLÈRE MUNICIPALE
Conseiller Communautaire	Monsieur	BESSEAU JACQUES	LA ROCHE-SUR-YON	CONSEILLER MUNICIPAL
Conseillère Communautaire	Madame	LEJEUNE PATRICIA	LA ROCHE-SUR-YON	CONSEILLÈRE MUNICIPALE
Conseiller Communautaire	Monsieur	PORTÉ PHILIPPE	LA ROCHE-SUR-YON	CONSEILLER MUNICIPAL
Conseillère Communautaire	Madame	BOISSEAU-RAPITEAU DOMINIQUE	LA ROCHE-SUR-YON	CONSEILLÈRE MUNICIPALE
Conseiller Communautaire	Monsieur	BATIOT GUY	LA ROCHE-SUR-YON	CONSEILLER MUNICIPAL
Conseillère Communautaire	Madame	CHANTECAILLE MARTINE	LA ROCHE-SUR-YON	CONSEILLÈRE MUNICIPALE
Conseiller Communautaire	Monsieur	IBARRA STÉPHANE	LA ROCHE-SUR-YON	CONSEILLER MUNICIPAL
Conseillère Communautaire	Madame	LEMAIRE FLORENCE	LA ROCHE-SUR-YON	CONSEILLÈRE MUNICIPALE
Conseiller Communautaire	Monsieur	HÉLARY NICOLAS	LA ROCHE-SUR-YON	CONSEILLER MUNICIPAL
Conseillère Communautaire	Madame	DELAMURE JOELLE	VENANSAULT	CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Cachet de l'EPCI :



¹ Le tableau doit être établi en application de l'article L2121-1 du CGCT, après le passage, prennent rang les vice-présidents, puis les éventuels autres membres du Bureau et enfin les conseillers. Les vice-présidents prennent rang selon l'ordre de leur élection.
Le tableau est complété à chaque modification de la composition du conseil et transmis au Préfet.

LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION


ÉLECTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU
BUREAU


FEUILLE DE PROCLAMATION
annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction ¹	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
Monsieur	HERMOUET CHRISTOPHE	13/05/1973	Onzième Vice-Président	32
Madame	PILLENÈRE ANNABELLE	19/07/1970	Douzième Vice-Présidente	34 35

Fait à LA ROCHE-SUR-YON, le jeudi 13 avril 2023.

Le président
(ou son remplaçant),

LUC BOUARD

Le conseiller
le plus âgé,

D. BISSON-RAFFETEAU

Les assesseurs,

D. BELY

Le secrétaire,

A. AUBIN-SIGARD

L. FAUREAU
